



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles  
Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par  
[daji.delegations@univ-tlse3.fr](mailto:daji.delegations@univ-tlse3.fr)

Décision n° 2024\_OR\_146



Délégation de signature

## LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2 et R.719-79 ;  
Vu les statuts de l'université Toulouse III - Paul Sabatier ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-060 en date du 22 janvier 2024 portant élection de Madame Myriam Carcassès en qualité de vice-présidente du conseil d'administration de l'université Toulouse III – Paul Sabatier.

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement temporaire de Madame Odile Rauzy, délégation de signature est donnée à Madame Myriam Carcassès, vice-présidente du conseil d'administration, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions dans les domaines suivants :

#### 1.1 Domaine financier

Centre de responsabilités budgétaires	Centre financier
N2_101 Sces Centraux Admin.	101A08 Cab. Psdt/Rel. Pu.

- les ordres de mission de Madame Odile Rauzy, présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier.

#### 1.2 Divers

- Conventions et contrats hors marchés publics ;
- Contentieux :
  - les dépôts de plaintes ;
  - les mémoires en défense.
- Domiciliation d'associations :
  - les décisions portant autorisation de domiciliation du siège social des associations.
- Elections :
  - tous les actes relatifs aux opérations électorales.
- Instances universitaires :
  - tous les actes relatifs aux instances universitaires.

## **Article 2**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat de la délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégué lorsqu'il cesse ses fonctions.

## **Article 3**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

## **Article 4**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'université.

## **Article 5**

L'agent comptable de l'université Toulouse III - Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 08/02/2024

La déléguante,  
La présidente de l'université  
Toulouse III - Paul Sabatier,

Odile Rauzy



La délégataire,  
La vice-présidente du conseil  
d'administration,

Myriam Carcassès